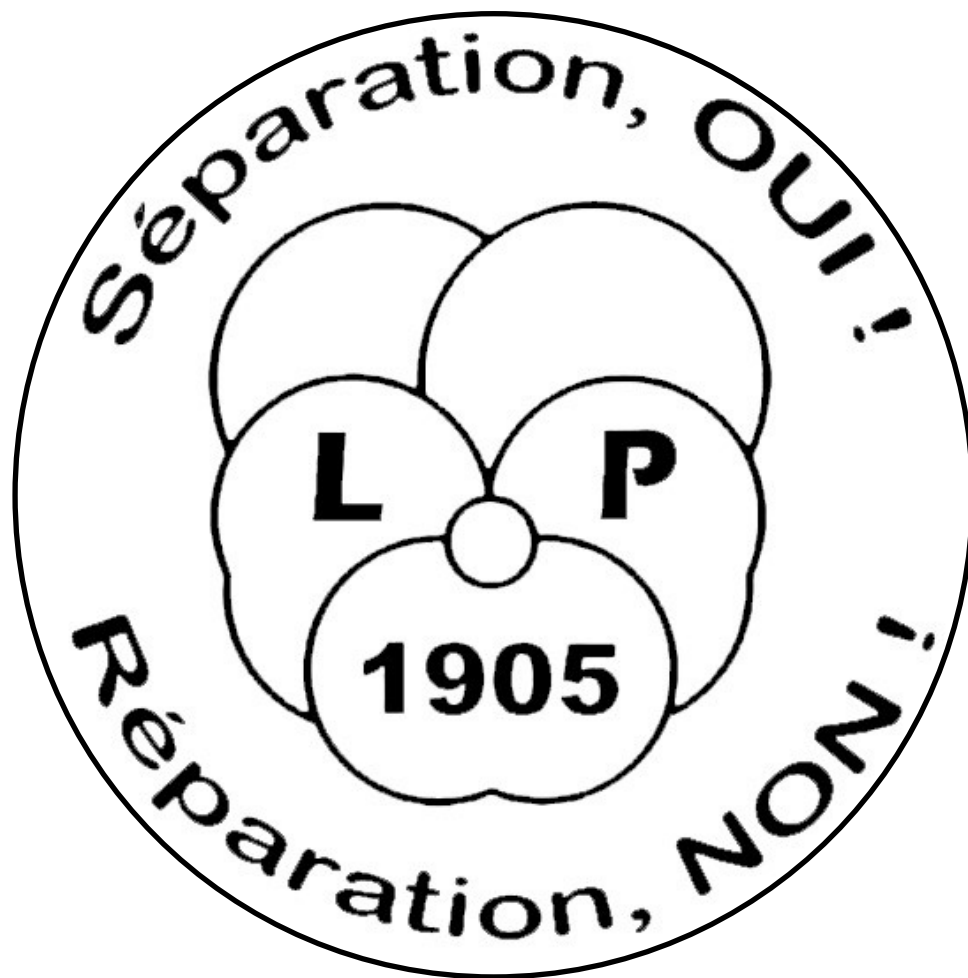


La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 71 janvier 2019

Ne touchez pas à la Loi de 1905 !



Une date à retenir

Samedi 6 avril 2019, à Chauny (Aisne)

Inauguration du monument érigé en hommage aux Fusillés pour l'exemple

Fin de matinée : inauguration officielle par M. le Maire de Chauny

12 h. : banquet républicain

15 h. : inauguration par la Libre Pensée et les associations amies
(UPF, ARAC, Mouvement de la Paix, LDH, CGT, CGT-FO ...)

(pré-inscriptions en page 16)

Le mot du président

Les pas accomplis en 2018 seront suivis d'autres en 2019 sur la lancée de l'Appel des laïques et du Manifeste adopté au congrès national à Saint-Herblain.

Le ministre de l'Intérieur a reçu le 8 janvier, place Beauvau, la Fédération nationale de la Libre Pensée, avec la Ligue de l'Enseignement, la Ligue des Droits de l'Homme, le CNAFAL et d'autres organisations laïques, pour une réunion de travail sur la loi de 1905. Il a consulté, le 7 janvier, la Direction du Conseil Français du Culte Musulman et, à la suite, les représentants des autres cultes.

Le gouvernement Macron-Philippe-Castaner a décidé de reporter au printemps « les adaptations » de la loi de 1905 « aux réalités d'aujourd'hui ». Pour s'engager dans cette voie, il a besoin d'un large consensus...

Rien n'est joué dans la mesure où 30 associations et non des moindres (la FNLP, la Ligue de l'Enseignement, la LDH, l'Obéissance maçonnique le Droit Humain, les syndicats de l'enseignement, CGT, CGT-FO, FSU et UNSA...) ont contresigné ensemble, en novembre 2018, un communiqué déclarant « Il ne faut pas toucher à la loi de 1905 ! ».

Quand un texte sera disponible, le ministre se propose de réinviter les associations laïques pour en débattre. Le communiqué de presse de la FNLP du 10 janvier rapporte les propos du ministre et les observations de nos représentants. Il en ressort que tout danger n'est pas écarté et qu'il y a urgence à

renforcer l'unité des laïques sur notre objectif commun réaffirmé le 7 janvier.

En outre, le Congrès de Marcoussis a été saisi de plusieurs cas de violations ou de contournements de la loi de 1905 dans l'Essonne : « Charte de la Laïcité » de Mme Péresse, projet d'aumônerie au CLG de Limours, Centre Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay, prêts de locaux de l'Université de Paris-Sud pour des conférences animées par ce Centre...

A cet égard, tout sera mis en œuvre avec nos amis laïques et libres penseurs pour que le respect de la loi de 1905 ait le dernier mot sur ces questions.

Enfin, le Congrès a retenu la proposition de l'ARAC 91 d'affréter un car en commun pour aller le 6 avril à Chauny, dans l'Aisne, pour l'inauguration d'un monument en hommage aux 639 Fusillés pour l'exemple. Ce numéro de La Raison 91 accorde une large place à cette question : article de Serge Bianchi, délibération des Conseils municipaux de Saint-Germain-lès-Arpajon et de Marcoussis...

Nous avons raison d'être fiers de notre activité commune en 2018. Il ne dépend plus que de nous d'être à la hauteur des exigences de 2019. C'est l'affaire de chacun, c'est l'affaire de tous, c'est l'affaire du Bureau élu chargé de mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié.

Louis Couturier

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Page 3	Compte-rendu du rassemblement du 8 décembre devant la préfecture de l'Essonne
Pages 4 & 5	Congrès de la LP 91 - 19 janvier 2019 - rapport d'activité et décisions
Page 5	Délibération du conseil municipal de Marcoussis du 20 décembre 2018
Page 6	Discours de Louis Couturier à Méréville, le 11 novembre 2018
Pages 7 & 8	« Charte de la laïcité » en Île-de-France : Madame Péresse persiste et signe !
Page 8	<i>Cédric Villani, un homme au service du Vatican</i> , par Jean-François Haffner
Pages 9 à 11	<i>Les fusillés pour l'exemple</i> , par Serge Bianchi
Page 12	Saint-Germain-lès-Arpajon : « <i>Lu dans le journal</i> » et délibération du conseil municipal
Pages 13 & 14	La Guerre de 14-18 et les prix Goncourt, notes de lecture par Françoise Rousseau
Page 15	<i>Le Vagabond à la fin du XIX^e siècle</i> de Jean-François Wagniard, par Louis Couturier <i>Les Libres penseurs et leurs internationales</i> de Louis Couturier, par Serge Bianchi
Page 16	Trésorerie

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Rassemblement du 8 décembre devant la préfecture de l'Essonne À l'initiative de la Libre Pensée de l'Essonne Pour dire : Ne touchez pas à la Loi de 1905



Une délégation composée de Louis Couturier, président de la LP 91, Françoise Rousseau, trésorière de la LP 91 et Dominique Desmorat, militant laïque à Évry, a été reçue pendant 40 minutes par M. Mathieu Lefebvre, secrétaire général de la préfecture d'Évry et sous-préfet de l'arrondissement d'Évry.

La délégation, appuyée par une trentaine de signataires de l'Appel des laïques départemental présents devant la préfecture, a fait part au représentant de l'État de notre totale opposition au projet de révision de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État annoncé par le gouvernement. Elle lui a indiqué que des délégations de même nature se tenaient ce même week-end dans un grand nombre de départements conformément à la décision de notre Congrès national de Saint-Herblain.

La délégation lui a remis un dossier complet expliquant le sens de notre démarche. Elle a souligné notre attachement à la liberté de conscience et insisté sur l'importance du respect de la loi de 1905 et de la laïcité, piliers de la paix civile et sociale dans notre pays.

La délégation a indiqué qu'il s'agissait d'une question nationale et que d'autres associations laïques participaient aux délégations organisées dans les départements pour faire respecter le principe fondamental de la loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

Le secrétaire général a rappelé le rôle du préfet dont la mission est aussi d'informer les pouvoirs publics des revendications qui lui sont soumises. Il a reconnu que la loi de 1905 est une loi fondatrice de la République. Pour lui « l'État ne reconnaît aucun culte mais les connaît tous ». Une commission doit se réunir en janvier pour discuter des aménagements à apporter à la loi. Il a bien pris note de nos propos. Il les transmettra aux autorités compétentes ainsi

que notre demande au président de la République et au ministère de l'Intérieur de recevoir la Fédération Nationale de la Libre Pensée.

La délégation a clairement rappelé notre ferme opposition au contenu de la « feuille de route » annoncée par le gouvernement pour réformer la loi de 1905, feuille de route qui se situe dans le droit fil du discours du président Macron aux Bernardins. Nous n'accepterons pas que l'on touche à la loi de 1905 sous prétexte d'encadrer les activités d'une religion quelle qu'elle soit. L'État n'a ni à reconnaître, ni à subventionner, même de manière indirecte, aucune religion. Nous ne voulons pas d'un concordat qui ne dirait pas son nom.

La délégation a profité de cet entretien pour lui fait part de notre inquiétude quant à des financements publics possibles pour la construction ou le fonctionnement du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay en plein cœur de l'Université Paris-Sud, ce qui serait contraire à la loi de 1905.

À la sortie de la préfecture, un compte rendu oral a été fait aux militants laïques présents ayant bravé les intempéries. Merci à eux pour leur soutien ainsi qu'aux 55 signataires de notre Appel départemental.

Nous invitons tous les Laïques à la plus grande vigilance et à se tenir prêts à se mobiliser massivement si le gouvernement maintient sa volonté de dénaturer la loi de 1905 et s'il continue à ne pas donner suite à la demande d'audience déposée par la FNLP.

Pour nous contacter :

LP 91, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY
Email : librepensee91@gmail.com

Voir également le Portail des Fédérations sur le site de la FNLP



Rapport d'activité présenté au nom du Bureau par Louis Couturier

Le prochain Congrès statutaire de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée sera la 37ème depuis sa fondation en 1988. Il aura à se prononcer sur la mise en œuvre des mandats adoptés l'an passé que l'on peut suivre en se reportant aux différents numéros de La Raison 91 parus en 2018. Il aura à dégager les grandes lignes de notre activité commune pour 2019, à élire le Bureau qui les mettra en œuvre et la commission de contrôle des comptes. C'est dire si le Bureau compte sur la présence du maximum de camarades pour ces travaux et pour le banquet « tête de veau » qui suivra.

Peut-on apprécier notre bilan sans le mettre en rapport avec les turbulences qui ont marqué l'année écoulée ?

- obstination du gouvernement à s'engager dans la voie de l'intégration des organisations ouvrières et démocratiques à la mise en œuvre de sa politique au service des exploités, du « sabre et du goupillon »,
- secousses multiples qui ont ébranlé le gouvernement.

Il apparaît donc comme très positif que notre action commune dans l'Essonne ait aidé la Fédération nationale à reprendre sa place

- en poursuivant sa progression en nombre d'adhérents donc de mandats pour notre Fédération au Congrès de Saint-Herblain (ce sera développé par la trésorière),
- en communiquant largement par La Raison 91 et le portail des Fédérations : Appels des Laïques, Manifeste de la Libre Pensée adopté à Saint-Herblain, communiqué de l'Association Nationale des Élus Locaux Amis de la Libre Pensée, Appel au Rassemblement du 8 décembre devant la préfecture à Évry, communiqués sur les dangers de la Charte de la Laïcité de Valérie Pécresse pour la région Ile-de-France et sur l'arnaque « à la Jack Lang » en préparation sur le Plateau de Saclay avec l'implantation du Centre culturel Teilhard de Chardin...

La qualité des 55 signataires – à titre personnel – de notre Appel départemental en appui de la délégation reçue le 8 décembre à la préfecture est de bon augure pour que l'on aboutisse à l'action commune indispensable en défense de la loi de 1905.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'écho rencontré par la campagne pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple : versements conséquents pour le monument qui sera inauguré à Chauny le 6 avril prochain, présence de la Libre Pensée aux cérémonies et initiatives du 11 novembre à Saint-Germain-les-Arpajon, à Méréville, à Marcoussis.

Comment poursuivre ? Comment transformer ces essais ?

Il est apparu que 2018 n'a pas été marqué par une initiative centrale du type du colloque Havemann ou Congrès national. C'est pourquoi le Bureau soumet la proposition d'organiser en 2019 une Conférence avec un membre de la CAN autour des problèmes soulevés dans notre activité récente de défense de la loi de 1905 : charte et concordat, connaître et reconnaître les cultes, culturel et cultuel, espace privé et espace public, la loi de 1905 : une loi de séparation ?

Un tel manque en 2018 a pesé sur notre progression malgré l'investissement pour et autour de l'ouvrage sur « *Les livres penseurs et leurs internationales* ».

Il va de soi que nous nous devons de continuer sur la lancée de réunions locales, à l'image de celle tenue à Dourdan le 11 octobre 2018, par exemple autour de la question à l'étude du dernier Congrès national : « Quelle République sauvera la Laïcité ? » ou de la question en préparation pour 2019 : « Les migrations internationales » ou encore à Orsay avec l'AFIS et l'Union Rationaliste sur « Science et foi » pour ne pas laisser aux cathos et aux protestants le monopole de la réflexion sur ce sujet qui préoccupe les étudiants.

Nous aurons du pain sur la planche... La France laïque et la Libre Pensée ne laisseront pas faire le président Macron, « un Bonaparte additionné d'un Pétain ».

Une nouvelle étape de l'unité contre la forfaiture en préparation est indispensable. A nous de la préparer.

Plus que jamais, comme le titrait La Raison 91 : « La messe n'est pas dite, ite, non jam missa est ».

Rendez-vous à Marcoussis le 19 janvier !



Vu dans le « Canard enchaîné » du 2 janvier 2019

Décisions du Congrès de la LP 91 *réuni à Marcoussis le 19 janvier 2019*

Plus d'un tiers des adhérents ont participé à ce Congrès. Parmi nos invités, deux ont décidé de franchir le pas en adhérant à la Libre Pensée, confirmant la bonne santé de notre Fédération en progression constante depuis plusieurs années.

Après le complément oral de Louis Couturier au Rapport d'activité, une riche discussion s'en est suivie où sont intervenus 8 camarades sur des sujets d'actualité et les atteintes à la laïcité dans notre département.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité ainsi que le rapport de trésorerie présenté par Françoise Rousseau. Décision a été prise de maintenir le montant de la cotisation à la LP 91 malgré l'augmentation de la part à reverser à la Fédération nationale en 2019.

Le Congrès a élu le nouveau Bureau de la Fédération :

- Président : Louis Couturier
- Vice-président : Alain Veysset
- Trésorière : Françoise Rousseau
- Trésorier-adjoint : Jean-François Haffner
- Secrétaire : Daniel Rousseau
- Secrétaire-adjointe : Martine Lelong
- Responsable de La Raison 91 : André Daudet

Ont été élus à la Commission de Contrôle des comptes : Nicole Gobbi, Denis Mouchel et Gérard Brunet.

Pour 2019, le Congrès a donné mandat au Bureau pour continuer à agir et coordonner l'action des adhérents de la LP 91 pour, entre autres :

- participer à toutes les initiatives, y compris nationales, en défense de la loi de 1905
- aller nombreux le 6 avril à Chauny, dans l'Aisne, pour l'inauguration du monument en hommage aux 639 Fusillés pour l'exemple
- agir pour le retrait de la Charte de la Laïcité de Mme Péresse en relation avec les autres Fédérations de la Libre Pensée de la Région parisienne
- veiller au non-financement public du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay
- s'opposer à l'implantation d'une aumônerie au Collège de Limours
- intervenir auprès du préfet contre la répression policière à l'encontre des manifestants.

Dans notre agenda : AG préparatoire au Congrès national : le 15 juin à 15h.

Délibération du conseil municipal de Marcoussis **(séance du 20 décembre 2018)**

CONSIDÉRANT que la commune de Marcoussis a célébré depuis 2014 le centenaire de la Grande guerre par des manifestations culturelles, associatives, commémoratives

CONSIDÉRANT que la commune de Marcoussis rend hommage depuis de nombreuses années lors des commémorations du 11 novembre aux Fusillés pour l'exemple de 1917

CONSIDÉRANT l'action de mémoire déployée par l'Association pour l'Érection d'un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'Exemple (A.E.M.H.F.E.), regroupant l'Association Républicaine des Anciens Combattants, l'Union Pacifiste de France, le Mouvement de la Paix, des sections de la Ligue des droits de l'Homme, la Libre Pensée, des sections de la CGT et FO

CONSIDÉRANT la souscription nationale pour ériger un monument en hommage aux Fusillés pour l'exemple à Chauny (Aisne), symbole de l'injustice dont les Fusillés furent victimes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution à l'Association pour l'Érection d'un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'Exemple d'une subvention exceptionnelle de 800 € particulièrement pour la construction à Chauny d'un monument pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'Exemple.

Discours de Louis COUTURIER au nom de la LP 91 le 11 novembre devant le monument pacifiste de Méréville

Au nom de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée et de l'ARAC 91, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation pour le dépôt d'une gerbe commune au pied de ce monument pacifiste avec pour bandeaux :

- **Réhabilitation de tous les Fusillés pour l'exemple !**
- **Guerre à la guerre !**

Une nouvelle fois, comme devant plus d'une centaine de monuments pacifistes en France, nous tenons à manifester, ici à Méréville, notre détermination à combattre la barbarie qui a déferlé pendant la Première Guerre Mondiale jusqu'aux guerres d'aujourd'hui en Syrie, au Yémen, en Irak, à Gaza, en Ukraine, en Afrique...

« Guerre à la guerre » reste la réponse commune à la Libre Pensée et à l'ARAC.

« Maudite soit la guerre » dit l'écolier du monument pacifiste de Gentioux.

« Maudite soit la guerre », celles d'hier comme celles d'aujourd'hui. Plus jamais ça !

« Si vis pacem, para pacem ! », « Si tu veux la paix, prépare la paix », lit-on sur le monument pacifiste de Saint-Martin-d'Estréaux dans la Loire.

Maudits soient les chefs d'État et de gouvernement qui paradent aujourd'hui à Paris, soi-disant pour la Paix. Ils ont la paix à la bouche et le sang des morts sur les mains.

Si tous les efforts de guerre qu'ils représentent étaient dépensés pour le progrès social, industriel et économique, le sort de l'humanité serait différent rappelle à juste titre l'une des inscriptions du monument de Saint-Martin-d'Estréaux déjà cité.

Maudite soit la guerre et les galonnés fusilliers : les Foch, Pétain, Joffre, Nivelle, Mangin, d'Espèrey, Comby, Fayolle...

Vive Jean Jaurès, première victime « pour l'exemple ».

Vive les sardinières bretonnes qui se sont couchées sur les voies devant les trains en partance pour la guerre en août 1914.

Vive les 31 conseils généraux – dont celui de l'Essonne – qui se sont prononcés pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple.

Il est insupportable que la République n'ait toujours pas rendu leur honneur aux 639 et à leurs familles. Nous ne les oublions pas, comme nous n'oublions pas ce que nous devons aux ouvriers, aux

paysans, aux marins de Petrograd et Kiel, aux combattantes et aux combattants de la Révolution russe, de la Révolution en Allemagne et en Autriche-Hongrie.

Les sabres et les goupillons redressent la tête mais ils n'auront pas le dernier mot. 40 Fusillés pour l'exemple ont déjà été réhabilités.

Nous les réhabiliterons tous le 6 avril 2019 à Chauny dans l'Aisne comme l'exigent de nombreuses familles de Fusillés dont celle d'Alphonse Thierry natif de l'Essonne.

- Pour que le Droit soit rétabli
- Contre la barbarie et la guerre
- Pour que justice soit rendue aux 599 qui attendent encore.

Nous vous invitons à retenir votre place dans le car spécial affrété par l'ARAC 91.

Amis libres penseurs, amis de l'ARAC, amis de la LdH, de l'UPF, du Mouvement de la Paix, des syndicats ouvriers, nous comptons sur vous.

Enfin, ayons une pensée pour tous les disparus qui se sont engagés à nos côtés : le général André Bach, Michel Valette pour l'Union Pacifiste de France et Marc Blondel pour la FNLP.

Je propose que cette gerbe commune soit déposée par Monsieur Binvel, personnalité bien connue de Méréville. Je vous remercie.



Madame Péresse persiste et signe !

Le 13 novembre 2018, le tribunal administratif de Paris a annulé la délibération du conseil régional d'Île-de-France du 9 mars 2017 instaurant une « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ». (1)

Huit jours plus tard, avant même que l'enterrement de la « Charte Péresse » soit dignement célébré, la commission permanente du conseil régional annonçait sa résurrection, miracle obtenu par une simple modification de trois articles sur sept (2). Déjà, le 17 mai 2017, le conseil régional avait dû limiter son champ d'application initial : les collectivités territoriales, les établissements publics et les services de l'État ne sont plus concernés. (3)

Avant d'entrer dans le détail du dernier épisode, rappelons que, pour la Libre Pensée, rien ne justifie une interprétation régionale de la laïcité. C'est pour introduire localement des règles différentes, étrangères à la loi de 1905, que les tentatives d'Aix-en-Provence (où une Charte de la laïcité est « suspendue » par le tribunal administratif depuis le 14 octobre 2016) et celle d'Île-de-France (pas encore stoppée) sont intervenues.

Il s'agit d'étendre l'obligation de neutralité, qui ne doit peser que sur les services publics, aux associations et à leurs usagers. Comme l'indique le communiqué de la FNLP du 12 octobre 2017, « *Les lois sont nationales, s'appliquent selon les mêmes règles sur l'ensemble du territoire et assurent ainsi l'égalité pour tous entre tous.* » (...) « *Derrière tout cela, outre la chasse ouverte « aux musulmans », il y a clairement une volonté de faire implorer la laïcité institutionnelle en autant de laïcités à la carte (...).* »

C'est donc l'abrogation pure et simple de la « Charte Péresse » que les laïques exigent, d'autant que les modifications introduites le 23 novembre 2018, loin d'en limiter les dangers, pérennisent la démarche dénoncée par la FNLP.

Trois modifications qui ne règlent rien

C'est par une délibération du 21 novembre 2018 du conseil permanent du conseil régional que Madame Péresse a « toiletté » sa charte en en modifiant trois articles.

Modification de l'article 3 :

- *A l'article 3, les mots « à tout agent public de faire respecter l'application du principe de laïcité et » sont remplacés par les mots : « aux chefs de service de faire respecter l'application du principe de laïcité et à tout agent public »*

Commentaire :

Bien que le tribunal administratif n'ait pas censuré l'article 3, le conseil régional éprouve le besoin de le modifier. En fait, c'est l'Observatoire

de la laïcité, dans son avis du 27 mars 2017, qui avait souligné que « *l'obligation de faire respecter l'application du principe de laïcité (...) relève des chefs de services et non de "tout agent public"* ». (4)

En ajoutant les « chefs de services » tout en maintenant « et à tout agent public », la nouvelle rédaction de l'article 3 ressemble à un « pied de nez » ; l'Observatoire appréciera sans doute.

Modification de l'article 4 :

- *Au quatrième alinéa de l'article 4, les mots : « le port de tenues vestimentaires imposé » sont remplacés par les mots : « le port imposé de tenues vestimentaires à caractère religieux »*

Commentaire :

Le tribunal administratif ayant retoqué l'interdiction du « port de tenues vestimentaires imposé » en raison du « caractère général et absolu d'une telle prescription », Madame Péresse répond par la surenchère et met le point sur le « i » (comme Islam...) : il s'agit bien évidemment de bannir les voiles, foulards et autres turbans. Préciser qu'il s'agit d'interdire des vêtements « à caractère religieux » confirme ce que tout le monde avait déjà bien compris.

Par ailleurs, il faudra beaucoup de perspicacité aux « chefs de service et agents » chargés de vérifier si le port de ces vêtements est « imposé » ou ne l'est pas...

Modification de l'article 6 :

- *A l'article 6, les mots : « de toute forme de prosélytisme » sont remplacés par les mots : « à l'intérieur des lieux dédiés au dit service, d'actes de prosélytisme religieux à l'égard des autres usagers ou des agents du service public de nature à porter atteinte à la neutralité du service ».*

Commentaire :

C'est également en raison de son caractère trop général que l'interdiction du prosélytisme édictée à l'article 6 a été jugée illégale par le tribunal.

Et c'est très logiquement que Madame Péresse enfonce le clou en ajoutant le mot « religieux » après « prosélytisme ». Son objectif est bien de rompre l'équilibre instauré par la Loi de 1905 : neutralité de la sphère publique, liberté partout ailleurs.

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée condamne donc la « Charte Péresse » modifiée et exige son abrogation.

Enfin, il faut évidemment souligner que la « Laïcité selon Péresse » est à géométrie variable, et que les subsides de la région vont largement arroser, telle une pluie d'eau bénite, les associations les plus engagées dans la défense des prétendues « va-

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

leurs de l'occident chrétien ». De ce point de vue, la lecture d'un communiqué du groupe « Front de gauche » au conseil régional, daté du 21 novembre 2018, est édifiante :

(...) Ainsi Péresse propose 25 000 € pour la « Nuit du bien commun » qui sélectionne et aide des structures portant un projet de société ancré très à droite et dominée par la mouvance catholique traditionaliste : la Fondation Espérance Ruralités, sœur jumelle de la fondation Espérances Banlieues et abritée par la Fondation pour l'École qui défend une vision de l'école basée sur les valeurs morales d'un catholicisme réactionnaire, la Fondation Sainte Jeanne De Valois, l'association viriliste GENESES, la Puy Du Fou Academie... Cette « nuit du bien commun » est plutôt celle de « Sens commun ». Ces élu.e.s de la Manif pour tous appartiennent à la majorité régionale et aiguillent à la droite extrême les choix politiques de Valérie Péresse.

Ou encore 15 000 € pour Laissez Les Servir qui entretient un rapport messianique

avec les jeunes des quartiers populaires. Comment la région Île-de-France peut-elle soutenir une structure développant une vision aussi militarisée, colonialiste et faisant d'un tel prosélytisme catholique ? Le refrain « Du sabre et du goupillon » revient à la mode pour Péresse !

Deux structures œuvrant contre le droit à l'IVG sont aussi soutenues par la droite régionale : si le financement de la Maison de Marthe et Marie (25 000 €) est reconduit pour la deuxième année, celui en faveur du Foyer El-Paso (25 000 €), très proche des milieux catholiques les plus fondamentalistes, est une première. Ces deux associations sont référencées parmi les structures les plus actives et sérieuses en matière « d'initiatives qui disent non à l'IVG et proposent de l'aide aux femmes en détresse ».

(1) TA de Paris, décision N° 1707731/2-1, requête du groupe Front de Gauche

(2) Article 13 de la délibération N° CP 2018-494

(3) Article 4 de la délibération N° CP 2017-191

(4) Observations sur la « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité » du Conseil régional d'Île-de-France, saisine du groupe EELV&A

Cédric Villani, un homme au service du Vatican

Le 6 décembre 2018, Cédric Villani donnait une conférence sur le thème de l'Intelligence Artificielle. Le lieu : le Centre Franciscain de la Clarté-Dieu à Orsay.

La conférence est ainsi présentée dans le bulletin franciscain : « Cédric Villani, mathématicien et député de l'Essonne, membre de l'Académie Pontificale des Sciences, de retour d'une réunion de travail au Vatican, vient échanger sur le thème de l'Intelligence Artificielle et les interrogations que soulèvent ce sujet ».

L'Académie Pontificale des Sciences fut constituée sous sa forme actuelle en 1936 par le pape Pie XI. Au sein du Saint-Siège, c'est une entité qui jouit d'un statut autonome. « L'Académie est libre de toute forme d'inquisition ». Ouf ! Néanmoins ses 80 membres et son président sont nommés par le Souverain Pontife. Ses statuts indiquent vouloir « promouvoir le progrès des sciences mathématiques, physiques et naturelles, et l'étude des problèmes épistémologiques, qui leur sont liés ».

Au cours de sa conférence, Cédric Villani a indiqué ce qui le motive dans la méthode vaticane. « Comment organiser le débat public ? Il faut discuter le plus possible, avec des interlocuteurs variés. A Rome, côte à côte, il y avait un entrepreneur milliardaire

de la Silicon Valley, des experts en théologie et philosophie, des responsables d'ONG. C'est ce genre de dialogue qu'il faut. Si on voit ces différents mondes comme des affrontements, on va en souffrir ». On ne saurait mieux exposer les principes corporatistes de l'Église.

L'autre aspect nous rappelle bien sûr l'offensive de reconquête de l'Église vis-à-vis du milieu scientifique, avec la construction du Centre Teilhard de Chardin qui sera inauguré en septembre 2021 sur le plateau de Saclay. L'objectif est en effet ainsi

fixé : « Sous l'éclairage de la sagesse chrétienne, le Centre cherche des ponts entre des personnes à forte exigence intellectuelle. Tisser des liens entre sciences et sens permettra aux décideurs d'aujourd'hui et de demain de se renforcer dans une approche éthique, durable et socialement responsable du progrès scientifique ».

Quant à nous, libres penseurs, soyons vigilants face à cette offensive du Vatican, offensive malheureusement relayée par des scientifiques renommés, certainement « intellectuellement exigeants » comme notre ci-nommé Cédric Villani.

Jean-François Haffner, le 16 janvier 2019



Les fusillés pour l'exemple

Par Serge Bianchi

La « Grande Guerre 1914-1918 » a été particulièrement meurtrière. Près de 1,4 millions de soldats français sont tombés au front, « *morts pour la France* ». Leurs noms sont gravés sur les monuments aux morts érigés après le conflit dans plus de 35 000 communes. Il manque toutefois les noms d'une catégorie particulière : les « *fusillés pour l'exemple* ». Depuis près d'un siècle, ce dossier, sans cesse rouvert, évolue dans l'opinion publique, entre les démarches pour la réhabilitation de la mémoire de ces soldats et les réticences des gouvernements successifs. On peut aborder les données historiques de la question ; puis, évoquer les combats pour la réhabilitation ; enfin, préciser les enjeux contemporains de ces combats, entre histoire et mémoire.

Une tragédie nationale

Depuis les années 1990, la question de la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple est posée, par des historiens, des associations mémorielles, particulièrement d'Anciens Combattants, ainsi que par les gouvernements.

Le cadre juridique

Pendant les cinq années du conflit, des conseils de guerre, formés seulement de trois juges militaires, ont condamné à mort des soldats, à la suite d'un réquisitoire, et en application d'un décret de 1909. Celui-ci s'appuyait sur le code militaire pour prononcer un tel verdict dans les cas suivants :

- Abandon de poste en présence de l'ennemi
- Refus caractérisé d'obéissance
- Voies de fait à l'encontre d'un supérieur
- Incitation à une révolte collective au sein d'une unité.

Tous ces jugements ont les apparences de la légalité. Il s'avère toutefois que souvent : « *l'instruction est bâclée ; il n'y a pas de garantie d'appel ; et cela ressemble à une exécution sommaire* ».

Combien de fusillés ?

Plusieurs historiens ont précisé l'importance du dossier : parmi eux, Jean-Yves Le Naour (2000) ; Nicolas Offenstadt (2002) ; le général Bach (2013), à partir des archives du ministère de la Guerre ; Pierre Roy ;

D'après les dossiers militaires, on compte :

- En **1914**, pendant moins de six mois, **206** exécutions, soit 35 par mois
- **1915**, le début des tranchées, **296**, 25 par mois
- **1916**, l'année de Verdun et de la Somme, **136** ; en avril, une loi, suite aux excès, abroge le décret

sur la peine de mort, on compte une douzaine de fusillés par mois

- **1917**, l'année des mutineries est paradoxale, peut-être avec le retentissement des procès militaires, malgré les décimations : **89**, soit 8 par mois
- Enfin, **1918**, l'année du sursaut national, **22**, soit 2 par mois.

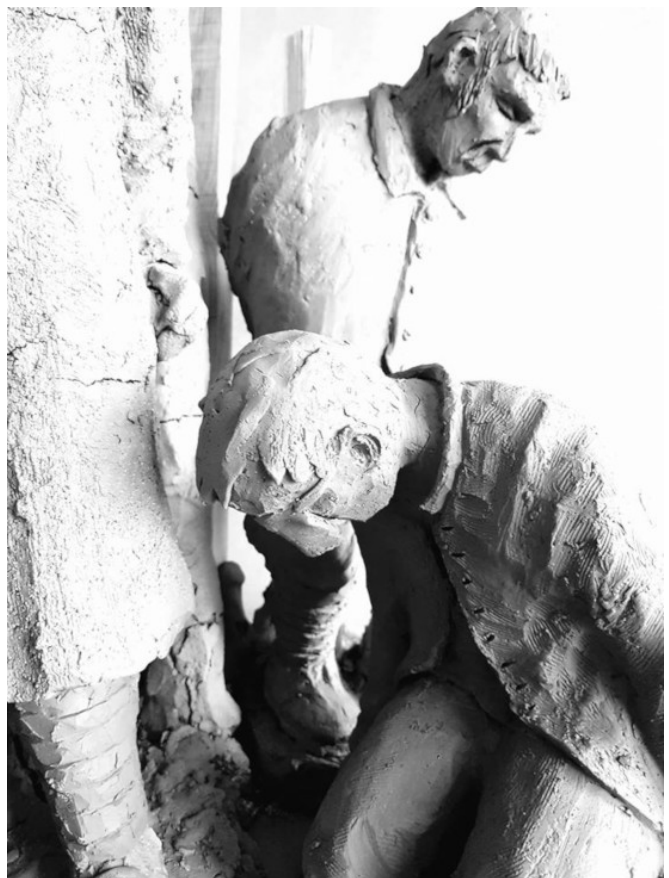
Il s'agit bien de chiffres officiels pour la France, qui aboutissent près de 750, révisés à **639** cas établis, dont des Maghrébins (22), des « Sénégalais ».

Un phénomène mondial

Tous les pays en guerre ont connu le même phénomène, selon des législations différentes, des échos décalés.

On ne connaît pas les chiffres pour la Russie, particulièrement pour la débâcle de 1917, mais ils doivent être impressionnants.

La Grande-Bretagne parle de 306 fusillés pour l'exemple ; les États-Unis de 35, pour la seule année 1918 ; l'Allemagne de 48, mais le chiffre est certainement sous-estimé, avec les mutineries dans la marine de 1917.



Détail de la maquette du monument
à la mémoire des Fusillés pour l'exemple

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)



Les sentiers de la gloire (Stanley Kubrick)

La Bulgarie, engagée du côté de l'Allemagne, compterait 600 fusillés pour l'exemple, mais en un an ; l'Italie 750 entre 1915 et 1918 (essentiellement autour de Caporetto). Les chiffres ne sont pas connus pour l'Autriche, qui connaît des refus et des désertions de certaines nationalités (Polonais). L'Australie, par exemple, n'aurait pas connu le phénomène.

Au total, on peut retenir un chiffre de l'ordre de **639** fusillés pour l'exemple, même si le secrétaire d'État, M. Arif, parle de **918** cas, en comptant des droits communs, et si d'autres sources font état d'exécutions sommaires pendant les combats, de sacrifices par l'état-major de soldats mutilés volontairement et envoyés comme cibles.

Les **639** fusillés pour l'exemple, dont les noms sont connus, et les procès répertoriés, font l'objet d'une bataille juridique de longue haleine, débutée dès les lendemains du conflit.

Luttes pour les réhabilitations

Depuis 1918, des actions ont été menées pour réhabiliter les fusillés pour l'exemple. Elles ont été conduites par les familles, les associations de mémoire, la presse, des organisations sensibilisées.

Dès **1918**, le gouvernement réhabilite, au lendemain de la guerre, deux des exécutés de septembre 1914.

En **1923**, après la décision de nommer une cour d'appel pour réviser les procès, le soldat BERSOT, qui avait refusé de porter un pantalon garance déchiré et maculé, condamné pour refus d'obéissance, est réhabilité. C'est le sujet du film d'Yves Boisset, *Le pantalon*.

En **1928**, un tribunal, réuni sur la proposition de l'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) revoit les cas de sept fusillés de Vingtré, dans le secteur de Verdun, dont le lieutenant HARDUIN, échappé des lignes allemandes et exécuté pour abandon de poste.

En **1933-35**, une cour d'appel juge 61 dossiers et prononce 18 réhabilitations.

Au total, à ce jour, **53** réhabilitations ont été prononcées soit une sur 12 cas. Mais la question globale n'a toujours pas trouvé de solution, en 2017.

La sensibilisation

En **1968**, les archives peuvent être consultées, après le délai légal de 50 ans. De nombreux ouvrages et témoignages portent désormais sur ces fusillés pour l'exemple.

Des romans de guerre, comme *Les Croix de bois* de Roland Dorgelès ont décrits de telles scènes, dès 1919. Des carnets de guerre comme ceux de Louis Barthas, font de même.

Des films mettent en scène les exécutions, comme *Le Pantalon*, mais aussi *Les sentiers de la gloire (Paths of Glory)* de Stanley Kubrick en 1957, sur le front britannique, avec Kirk Douglas, interdit d'écran pendant de longues années ; *Pour l'exemple* de Joseph Losey, censuré, pour le front britannique ; *Les hommes contre* de Francesco Rossi pour le front italien.

Des correspondances de « poilus », et des romans contemporains ont accentué la sensibilisation à la question. Particulièrement poignants, *Un long dimanche de fiançailles* (Sébastien Japrisot, 1991, film de Jean-Pierre Jeunet, 2003) et *Au revoir, là-haut*, prix Goncourt 2013 (Pierre Lemaître, film d'Albert Dupontel en 2017) renforcent la prise de conscience dans l'opinion publique.

Des actions multiples

En 1980, des associations se mobilisent (la Libre Pensée, l'ARAC) pour se recueillir le 11 novembre devant le monument antimilitariste de Gentieux dans la Creuse : un enfant y crie sa colère au-dessus de l'inscription : « Guerre à la guerre ». L'action devient collective à partir de 1984, à travers une campagne nationale pour la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple.

Le 5 novembre 1998, Lionel Jospin, alors premier ministre, propose une « réintégration dans la mémoire collective » des fusillés pour l'exemple, à Craonne, lieu symbolique de la chanson des « sacrifiés » : « C'est à Craonne, sur le plateau / Qu'on doit laisser sa peau / Car nous sommes tous condamnés / Nous sommes les sacrifiés ».

On peut alors se fonder sur l'exemple de la Grande-Bretagne où l'objection de conscience est possible, et dont le gouvernement a autorisé l'édification d'un « mémorial des fusillés à l'aube » dans le Staffordshire (*Shot at dawn Memorial*).

Une loi sur le pardon et la réhabilitation devient l'enjeu de la bataille menée depuis par l'ARAC (depuis 1918), la *Ligue des droits de l'homme*, qui s'était divisée pendant le conflit sur la stratégie face à la guerre, *La Libre Pensée*...

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

Des déclarations d'intentions ont été prononcées, par le président Sarkozy en 2008, par le président Hollande, en 2013, mais à titre personnel. En 2006, 31 conseils départementaux, 6 régions et plus de 2000 communes ont signé un texte pour la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple. Le mouvement s'amplifie, même si, le premier juillet 2016, pour la commémoration de la bataille de la Somme, le secrétaire d'État a refusé la chanson de Craonne et les manifestations pour la réhabilitation.

En 2016, les manifestations se sont multipliées, de la part de la Libre Pensée, de la Ligue des droits de l'Homme, de l'Arac, devant des centaines de monuments. À Méréville, le rassemblement devant le monument pacifiste témoigne de l'actualité et du renforcement de la mobilisation.

Les propositions actuelles

Antoine Prost, historien chargé de la mission du centenaire, fait état de quatre possibilités pour « la mémoire des fusillés de 1914-1918 » :

1. Soit conserver le statu quo
2. Soit réétudier cas par cas les dossiers
3. Soit réhabiliter tous les fusillés pour l'exemple et les inscrire comme « morts pour la France » sur les monuments
4. Soit enfin ériger un monument national avec les 639 noms « à la gloire des fusillés ».

Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi une décision au plus haut niveau n'intervient pas...

Des situations complexes

En fait, les exécutions recouvrent des situations très complexes. L'entrée en guerre a provoqué un phénomène « d'union sacrée » qui a masqué des ruptures profondes dans la nation, entre des ouvriers, syndicalistes, antimilitaristes, des socialistes internationalistes d'une part, et l'état-major, qui a réprimé les grèves des années 1905-1910 de l'autre.

Entre 1914 et 1917, la justice militaire n'a pas connu de frein et de contrôle de la part du pouvoir civil.

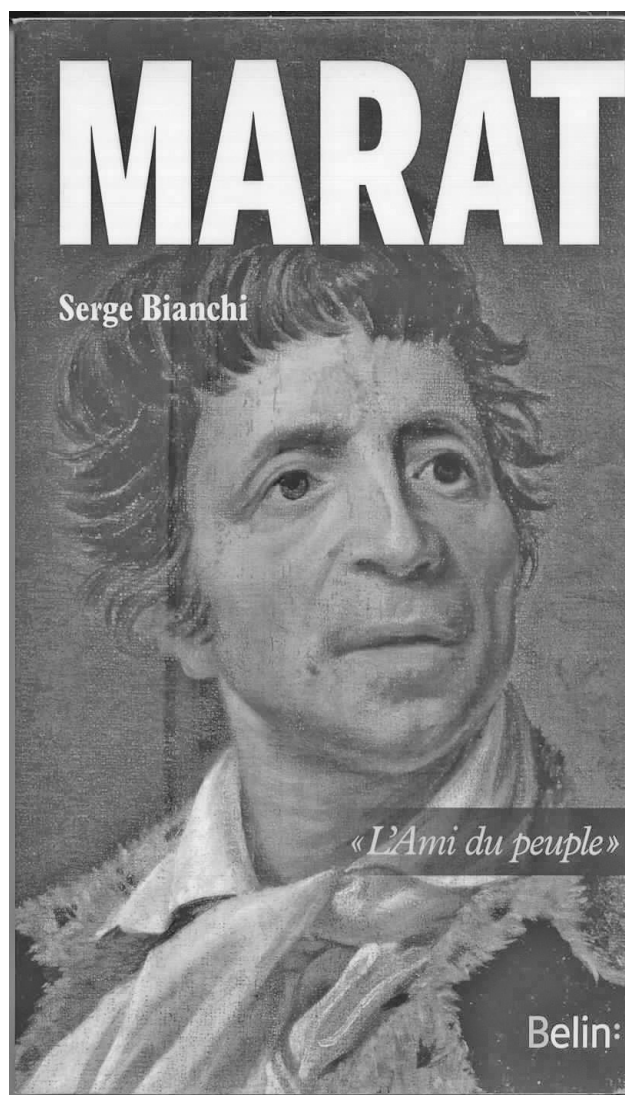
D'autre part, la question des différences entre les cas jugés (droits communs, « désertions », insubordination) est avancée pour refuser une réhabilitation globale. Il est difficile de faire la lumière sur les exécutions au moment des défaites. Les documents peuvent être entachés de vices de forme ou d'irrégularité.

Surtout, la France connaît, depuis l'affaire Dreyfus notamment, un problème par rapport au pouvoir militaire : il est difficile de désavouer des gradés, de reconnaître des dysfonctionnements de la justice militaire, même si **75 % des Français se déclarent favorables à une réhabilitation générale des fusillés pour l'exemple**, dont 87 % des sympathisants socialistes, en 2017 !

Un problème éthique continue à se poser pour la nation. Réhabiliter 639 fusillés pour l'exemple ne doit pas, pour certains, porter ombrage aux 1,4 millions de « morts pour la France ». Il ne doit pas jeter le discrédit sur les cours militaires, qui ont « libéré », au moment des fusillés pour l'exemple, de nombreux soldats accusés à tort par leurs supérieurs. Les relations entre les gradés (dont les intellectuels) et les « poilus » ne peuvent donc pas être jugées à travers les seuls cas des fusillés pour l'exemple, mais à travers des millions de témoignages, autrement nuancés.

Aujourd'hui, des associations comme *La Libre Pensée* se battent pour une réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple, pour l'inscription sur un monument, qui serait inauguré dans le département de l'Oise, de leurs noms et de la formule : « *Maudite soit la guerre* ». Le combat continue, il sera poursuivi avec détermination. Mais après plus d'un siècle de controverses, une issue positive globale paraît très incertaine, au niveau du gouvernement plus qu'à celui de l'opinion publique.

Serge Bianchi (novembre 2017)



Lu dans le journal municipal de St Germain-lès-Arpajon à propos des Fusillés pour l'exemple

« Près de 8 millions d'hommes furent mobilisés de 1914 à 1918. 2 500 poilus furent condamnés à mort dans les conseils de guerre et 639 fusillés pour l'exemple, les autres ayant leur peine commuée en prison à vie et/ou travaux forcés. Ces condamnations ont été prononcées pour refus d'obéissance, mutilations volontaires, désertion, abandon de poste devant l'ennemi, délit de lâcheté ou mutinerie (surtout en 1917) ; certains étaient victimes du traumatisme des tranchées « shell shock ».

En revanche, les militaires abattus (exécution sommaire) pour désobéissance liée à des refus divers (refus d'aller au combat, refus de mission, ou même prostration, peur, ce qui était assimilé à un retrait face à l'ennemi) sont bien plus nombreux et difficiles à énumérer car souvent ces exécutés sont marqués dans les registres comme « morts au combat » ou « morts au champ d'honneur ».

Dans son discours du 5 novembre 1998 à Craonne, à l'occasion du 80ème anniversaire de l'armistice de 1918, le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, a souhaité que les soldats « fusillés pour l'exemple », « épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond » qui « refusèrent d'être sacrifiés », victimes « d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui pleinement notre mémoire collective nationale ».

A Craonne en avril 1917, lors des sanglants assauts commandés par le général Nivelle, ce sont 30 000 hommes qui meurent en 10 jours (et 100 000 sont blessés). Les soldats français partant de la vallée de l'Aisne, en suivant le chemin des Dames, de-

vaient monter sur le plateau tenu par l'armée allemande.

Le général Nivelle est limogé le 15 mai. Le général Pétain, nommé le 17 mai au poste de général en chef des armées françaises, parvient à rétablir la discipline au sein des régiments touchés par les mutineries, en alliant condamnations exemplaires et mesures d'amélioration de vie des soldats.

Notons que les généraux qui ont failli sont limogés, il n'y a pas eu de généraux fusillés pour l'exemple. Nivelle a été décoré de la médaille militaire en 1920 ; Joffre qui a perdu la bataille des frontières en 1914, les batailles de Champagne et de l'Artois en 1915 (l'année la plus meurtrière) et la bataille de la Somme en 1916, est promu Maréchal de France en quittant son poste de commandant en chef des armées.

La Chanson de Craonne est connue pour avoir été entonnée par les soldats qui se sont mutinés (dans une cinquantaine de régiments de l'armée française) après l'offensive très meurtrière et militairement désastreuse du général Nivelle au chemin des Dames. La « grève des attaques » commence le 2 mai 1917. La répression touche quelques 30 000 mutins ou manifestants, avec 3 427 condamnations dont 554 à mort et 57 exécutions. »

Refrain de la Chanson de Craonne :

*Adieu la vie, adieu l'amour,
Adieu toutes femmes
C'est bien fini, c'est pour toujours
De cette guerre infâme
C'est à Craonne sur le plateau
Qu'on doit laisser sa peau*

Délibération du conseil municipal de Saint-Germain-lès-Arpajon dans sa séance du 6 décembre 2018

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réhabiliter les fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918

CONSIDÉRANT que parmi les morts pour la France se trouve Jules Alphonse Thierry, né à Saint-Germain-lès-Arpajon en 1892 et fusillé sur la ligne de front de Claon (55)

CONSIDÉRANT que la mémoire des victimes doit être honorée par un monument érigé sur la ligne de front de Chauny (02)

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR UN VOTE A MAIN LEVÉE
À L'UNANIMITÉ**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association La Raison 91 (3 place d'Allemagne à Massy) pour contribuer au financement participatif mis en place.

La Guerre de 14-18 et les prix Goncourt

Notes de lecture

« Gaspard » de René Benjamin (prix Goncourt 1915)

Franchouillard, hâbleur, menteur à ses heures, débrouillard, Gaspard est heureux d'aller à la guerre combattre les « alboches », les porcs qui tuent les braves poilus sans se montrer. Gaspard est blessé par une balle qui lui arrache un bout de fesse et par un obus qui l'amputera d'une partie de la jambe droite. Mais quel brave poilu ! Il rencontre des braves camarades, de braves jeunes femmes qui le chouchoutent, un brave aristo du Perche qui lui offre un lieu de convalescence, un brave américain qui lui donne un travail : démonstrateur de jambe artificielle. Bref, un poilu qui garde le moral quelles que soient les circonstances, un poilu comme en rêve le gouvernement de l'époque, un poilu qui obéit sans discuter !

L'auteur restera un incondicional de Pétain jusqu'au bout. Il sera jugé en 1945 comme d'autres auteurs mais non condamné. Dès 1915, il fut encensé dans l'Action Française par Léon Daudet. Son petit-fils, à l'origine de la réédition de cet ouvrage, a écrit : « René Benjamin n'est banni que de l'Histoire stérile des historiens et des instituteurs aigris »... On peut le lire mais vous n'êtes pas obligé !

« Le Feu » d'Henri Barbusse (prix Goncourt 1916)

La vie d'une escouade de poilus ordinaires y est décrite méthodiquement, presque scientifiquement. Tout est raconté dans le détail : le train-train quotidien des poilus, leurs gros mots, leurs peurs, leurs joies d'être encore en vie un jour de plus, leurs peines quand tombe un copain, leurs actes héroïques qui ne servent à rien... Ils découvrent un poteau d'exécution où un soldat « un peu flemme » a été fusillé « pour l'exemple » !

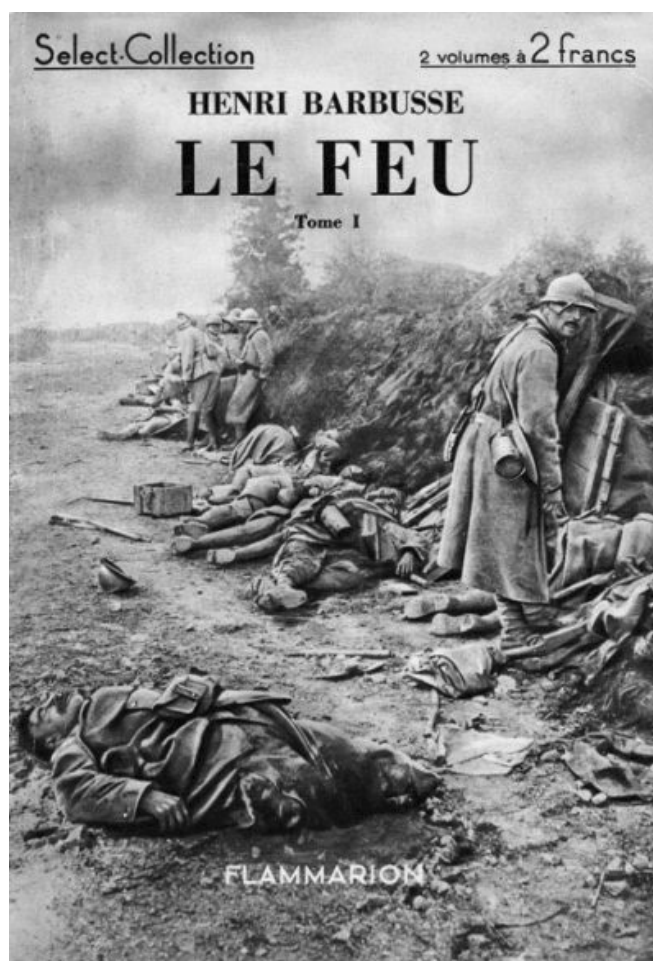
Le récit va crescendo dans l'horreur, sans emphase, jusqu'au moment où les soldats, en position délicate dans la boue glacée, se posent toutes les questions possibles : le sens de cette guerre, les responsables, et en concluent : « Plus jamais ça ! » - un cri toujours d'actualité en cette année de commémorations officielles.

Un ouvrage à lire ou à relire avant l'inauguration du monument à la mémoire des Fusillés pour l'exemple.

L'auteur a également écrit « Clarté », un livre basé sur ses carnets de guerre qui a eu le malheur de ne pas plaire aux généraux et qui a été censuré...

« Capitaine Conan » de Roger Vercel (prix Goncourt 1934) :

« Tuer un type, tout le monde pouvait le faire mais, en le tuant, loger la peur dans le crâne de dix mille autres, ça c'était notre boulot ! Pour cela, fal-



lait y aller au couteau. C'est le couteau qui a gagné la guerre, pas le canon... On est peut-être 3 000, pas plus, à s'en être servi sur tous les fronts. C'est ces 3 000 là les vainqueurs, les vrais. »

C'est cela selon lui le vrai soldat : un baroudeur, sanguinaire, prêt à tous les coups de main contre l'ennemi : d'abord les Bulgares (bulgares sur le front d'Orient) puis les Rouges après l'armistice de 1918.

Jusqu'à la démobilisation complète de l'armée d'Orient, Conan et son commando multiplient les exactions contre les civils avec l'indulgence du Tribunal militaire lequel se montre impitoyable envers le soldat « trouillard » qui a désobéi aux ordres et qui se voit infliger dégradation et exécution par les armes.

A la fin de la guerre, Conan le bon soldat désœuvré, devenu une épave, rejoint les Associations d'anciens combattants, déçus par la République, qui seront en tête de la manifestation du 6 février 1934...

Comme « Gaspard », on n'est pas obligé de le lire non plus.

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

« *Au revoir là-haut* » de Pierre Lemaître
(prix Goncourt 2013) :

Le livre a été un succès de librairie. Son adaptation au cinéma lui est assez fidèle. A lire si ce n'est déjà fait.

« *Frère d'arme* » de David Diop
(prix Goncourt des lycéens 2018)

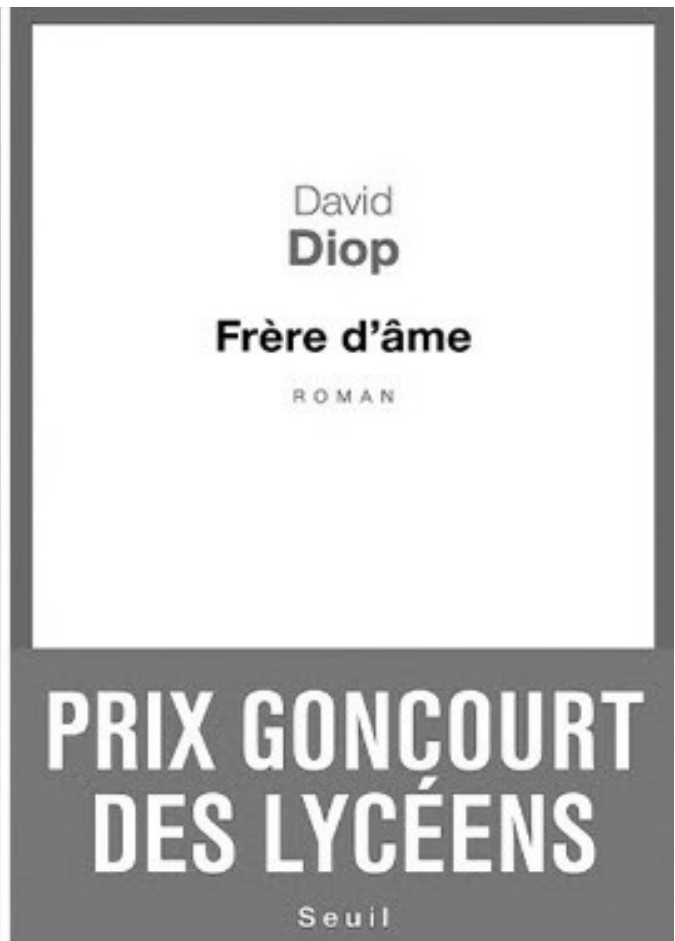
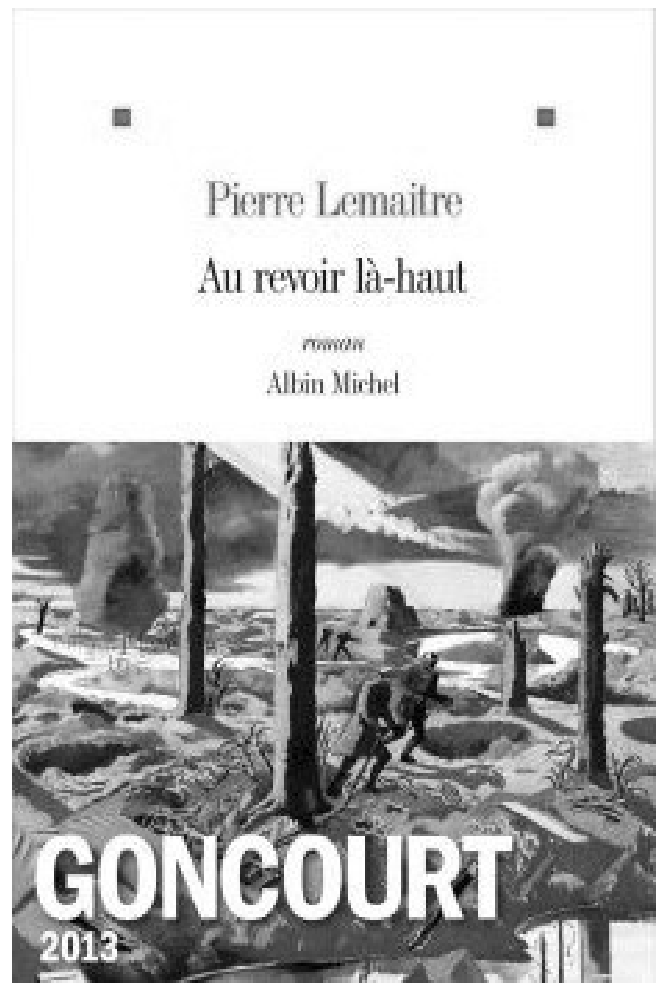
« Vous les Chocolats d'Afrique noire, vous êtes naturellement les plus courageux parmi les courageux. La France reconnaissante vous admire »...

Ainsi sont accueillis les tirailleurs sénégalais dans leur compagnie. Ils sont 162 000 envoyés au front avec mission de faire peur. Fusil dans la main gauche et coupe-coupe dans la main droite, ils sortent en hurlant des tranchées, en roulant des yeux féroces pour effrayer un ennemi qu'ils ne connaissent pas.

Entre récits de combats et onirisme, le livre est construit comme un conte africain avec ses phrases répétitives. La trame est celle de la vengeance d'un tirailleur qui a vu mourir son ami éventré.

L'auteur a voulu rendre hommage à tous ces hommes oubliés, sacrifiés, morts loin de chez eux qui ont payé un lourd tribut à cette guerre impérialiste. Un ouvrage à lire.

Françoise Rousseau



Le Vagabond à la fin du XIX^e siècle de Jean-François Wagniar

Je me permets de vous recommander la lecture de l'ouvrage de Jean-François WAGNIART « Le vagabond à la fin du XIX^e siècle (351 pages, Belin 1999).

Au temps de Marx et d'Engels et plus tard, on a appelé cette classe vagabonde « Le lumpen prolétariat » et on l'a considérée comme un danger pour la classe ouvrière sans produire des approches historiques objectives.

Et pour cause, le monde des « gueux », les « rejetés du monde », les « chercheurs de pain » (er klaskour bara en breton) n'ont pas laissés de traces personnelles : ni mémoires, ni correspondances.

Ces obstacles ont été surmontés magistralement par notre ami Jean-François, il a su cerner la réalité de ce monde opaque, par des voies périphériques.

- Des sources littéraires abondantes : Victor Hugo, Maupassant, Zola, Vallès, O. Mirbeau, Séverine, Pouget, Richepin, Bruant, Reclus, Bouhélier, dont il a tiré des citations qui rafraîchiront la mémoire de beaucoup
- Les dossiers de la justice criminelle
- Les recensements et enquêtes sur le vagabondage (aux résultats indicatifs souvent douteux).

Il en a tiré néanmoins une sociologie historique et géographique du vagabondage au XIX^e siècle, une pré-

sentation de ses causes économiques et sociales et des explications sur les motivations de cette errance. Le vagabond-type livré à « l'enfer du paupérisme » était jeune, célibataire, travailleur non qualifié, journalier, manoeuvrier, terrassier ou sans profession, vagabond par choix personnel ou par contrainte.

Les pages sur les « remèdes » évoquent les débats d'aujourd'hui (charité, assistance ou répression) ainsi que l'évocation des glissements qui mènent à considérer le pauvre errant comme un malheureux puis comme un réfractaire et, in fine, comme un criminel potentiel avéré.

Réalité du XIX^e siècle qui anticipe celle qui se répand aujourd'hui : les mots ont changé, la diabolisation change de forme mais le fond reste le même. Les « rejetés du monde » ne se comptent plus par centaines de milliers mais par centaines de millions : migrants, sans papiers, zonards, réfugiés...

Bref, un travail sérieux, bien documenté, éclairé par une trentaine de pages de notes.

De fait, une contribution incontournable qu'il n'est pas trop tard de découvrir et de faire découvrir.

Bonne découverte.

Louis Couturier

Louis Couturier, *Les livres penseurs et leurs internationales* Paris, L'Harmattan, 2018, 362 pages, 35 € (Collection Mouvement social et laïcité) Préface de Jean-Marc Schiappa

Louis Couturier vient de publier, 4 ans après son indispensable ouvrage sur *La Libre Pensée et les femmes*, une nouvelle somme fondée sur un patient travail dans les archives et dans les travaux de références : *Les livres penseurs et leurs internationales*.

Ce livre vient à son heure pour éclairer les origines mal connues de la Libre Pensée, depuis les années fondatrices 1840, celles de la revue *La liberté de pensée* et d'une *Société des livres penseurs* au temps du « printemps du peuple » parisien (1848) jusqu'aux années de refondation 2011-2017 où l'Association *Internationale de la Libre Pensée* « reprend le flambeau ». Les apports de l'ouvrage sont considérables.

Il s'agit d'abord d'une histoire des idées de la Libre Pensée, depuis les textes fondateurs de Ferdinand Buisson, en 1904 (résolutions du Congrès de Rome, p. 329-331) jusqu'au *Manifeste pour la liberté de conscience* du Congrès d'Oslo, signé par les représentants de 37 pays présents, p. 254-260. Louis Couturier nous plonge au cœur des débats qui ont opposés les délégués des nombreux congrès, dans une chronologie maîtrisée où « l'âge d'or » (1902-1914) est brisé par les « années sombres » de la Grande Guerre, suivies de scissions et d'épreuves jusqu'à la renaissance de 2011, et la Déclaration « *Violences et religions* » du dernier congrès en date, tenu à Paris, en septembre 2017, p. 282-283.

Au-delà des polémiques internes, qui peuvent aller jusqu'à la volonté de certains de détruire les églises et la religion, il s'agit de montrer comment une

réponse internationale à vocation universaliste a été donnée contre les prétentions de l'Église catholique à l'universalité sur des terrains essentiels comme la vie, la mort, le mariage, les lois sociales.

Il s'agit ensuite d'une histoire des hommes et des femmes qui se sont battus pour ces idées, portraits et citations à l'appui. Partant des idées des adversaires, les « *hommes du Vatican* » (les papes et leurs encycliques), Louis Couturier se penche sur le martyrologe des livres penseurs d'antan à aujourd'hui, avant de retracer l'histoire des pionniers internationalistes, pris dans tous les continents, comme Charles Bradlaugh-Bonner, décédé en 1915 (p. 132), Joseph Mc Cabe (p. 141), Francisco Ferrer (p. 250). On aurait d'ailleurs apprécié une notice sur les plus importants d'entre eux, voire un index, pour approfondir leurs apports singuliers à cette grande histoire.

Il s'agit enfin d'une histoire érudite, enrichie de milliers de références aux participants des congrès successifs. Elle comprend un glossaire pertinent, une chronologie particulièrement nécessaire, et une riche bibliographie puisée en partie dans les fonds de la bibliothèque de l'IRELP.

Avec un peu d'humour on pourrait qualifier ce maître livre de « *travail de bénédictin* » s'il ne s'agissait pas de l'ouvrage d'un livre penseur et d'un pédagogue, appelé à « *devenir la référence en la matière* ».

Serge Bianchi

La page trésorerie

Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :
Fait leSignature



Pour adhérer à la LP 91

- Adhésion simple comprenant l'adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris pour recevoir *La Raison 91*) : 67 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 67 € + 13 € = 80 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 67 € + 15 € = 82 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 67 € + 13 € + 15 € = 95 €

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :
Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.
Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY
Attention e-mail de la LP91 : librepensee91@gmail.com
En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pré-inscriptions pour l'inauguration du monument érigé en hommage aux Fusillés pour l'exemple
Samedi 6 avril 2019, à Chauny (Aisne)

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :

Bulletin à envoyer à : LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY



Ont participé à la réalisation de ce numéro : Serge Bianchi, Philippe Bouyries, Louis Couturier, André Daudet, Jean-François Haffner, Martine Lelong, Françoise et Daniel Rousseau

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr